

EDITO

Notre Association Fayence Information Communication, jeune de 6 mois, a tenu sa première assemblée générale le 28 septembre 2001.

Bon nombre de nos adhérents sont venus participer à cette première rencontre où, nous ont envoyé leurs pouvoirs. Le quorum était largement atteint, ce qui démontre leur attachement à l'idée qui nous réunit : " **De bonnes informations dans une large communication.**"

6 MOIS D'EXISTENCE,
6 PARLONS EN diffusés,
90 ADHERENTS.

Notre association est constituée de femmes et d'hommes, de diverses opinions, qui ont un point commun :

"VOULOIR VIVRE MIEUX DANS LEUR COMMUNE"

Et une volonté profonde,

"ETRE INFORMES ET QUE LES ELUS SOIENT A LEUR ECOUTE."

Certes nous avons la preuve que les élus « vous entendent » à travers PARLONS EN, mais, pour l'instant, nous constatons encore qu'ils vous écoutent très peu.

Afin que cesse cette stérilité dans la communication, nous appelons les jeunes et les plus expérimentés à nous rejoindre.

Ce que nous souhaitons, tous ensemble, c'est une meilleure prise en compte de ce que veulent les Fayençoises et les Fayençois.

Nous sommes sur la bonne voie !

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2001

Mr le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal une minute de silence en mémoire des victimes des catastrophes de New York et de Toulouse.

Délibération n° 1 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2001 : ville, eau, assainissement, caisse des écoles ; budget annexe zone des Claux, cimetière.

L'adjoite déléguée aux finances présente au Conseil municipal le budget supplémentaire.

Il n'y a pas de grosses dépenses imprévues à ce budget, par contre des modifications d'affectation budgétaire, notamment suite à l'achat du système MAGNUS

D'autre part, suite à la négligence, d'après l'adjoite aux finances, de l'ancien Percepteur de Fayence, 1 789 027,70 Francs de titres non émis, durant la période 1985/1996, ont été perdus pour la commune.

Mr le Maire explique qu'il était au courant, qu'il a émis des réserves sur la gestion des fonds communaux par le Percepteur, Il pense que la commune devrait pouvoir récupérer une partie de cette somme.

Le groupe de l'opposition se dit surpris qu'aucun contrôle précis n'ait eu lieu de la part de la mairie. Que se serait il passé si un nouveau percepteur n'avait pas pris ces fonctions ?

A propos de la Zac des Claux, le groupe de l'opposition demande où en est le dossier.

Mr Le Maire répond que le renouvellement du compromis de vente est suspendu et que le dossier est entre les mains des notaires, il dit ne pas en savoir plus !

Vote : Pour : 21 abst. : 6 Contre : 0

NDLR : l'idée de récupérer les 1 789.027,70F auprès des habitants de Fayence concernés est certainement aujourd'hui très difficile, cela qui nécessite de le faire dans la clarté, avec équité.

Concernant la ZAC des Claux (partie prévue pour accueillir des activités artisanales), la justification de la vente devient de moins en moins crédible.

Les projets de constructions présentés par la majorité municipale, à savoir une résidence hôtelière, sont en contradiction avec le POS, en effet cette zone est classée UC (Zone à 800 m² avec un C.O.S. DE 0,30), critère des zones urbaines.

Rappel : un des points soulevés, lors de l'approbation du POS, portait sur les raisons de la vente de la ZAC des Claux, et notamment la vraisemblance de l'échange des « hectares » de la zone artisanale devenus constructibles, contre d'autres « hectares », devant devenir inconstructibles (zones inondables, e .b.c., etc.)

Délibération n° 2 : INFORMATISATION MAIRIE : demande de subvention au Conseil Général pour l'informatisation de la gestion des contraventions et des délibérations.

M. le Maire propose une demande une subvention au conseil général pour équiper la police municipale du logiciel WIN-AF Police Municipale, conçu pour faciliter la gestion des amendes.

Mr Le Maire indique que cette année, il ne devrait pas y avoir de retour des amendes au niveau de la Mairie.

Le 2^{ème} logiciel sera utilisé pour mettre en place la gestion électronique des délibérations du Conseil municipal.

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

NDLR : le produit des amendes des policiers municipaux ne revient pas directement dans les caisses de la commune. Les sommes reversées, par le trésor public sont le résultat d'une pérequisition.

En ce qui concerne l'achat du logiciel, nous avons exposé dans le « PARLONS EN N°3 », la nécessité de concevoir un ensemble informatique (logiciels et matériels), compatibles avec les besoins et les pratiques de la commune. Nous posons donc la question : les différents matériels et équipements acquis dans la dernière période, sont ils cohérents et compatibles avec l'ensemble « MAGNUS » ?

Délibération n° 3 : INFORMATISATION ECOLE PRIMAIRE : demande de subvention au Conseil Général.

M. le Maire indique que dans le cadre des directives sur les NTIC une subvention peut être attribuée à l'école primaire pour l'achat d'ordinateurs. Une demande comportant 14 ordinateurs, 14 web cam, 2 imprimantes et 2 scanners est réalisée.

Le groupe de l'opposition précise qu'il s'agit là de l'application de la convention proposée par le conseil général. D'autre part l'école primaire comprend l'école maternelle et l'école élémentaire, il serait alors intéressant d'informatiser les deux écoles maternelles par l'intermédiaire de cette convention tripartite.

L'ex-adjointe déléguée aux écoles signale que les écoles maternelles n'ont rien demandé, si elles veulent être équipées, un dossier doit être fait par les Directrices concernées.

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

NDLR : comme nous l'avons entendu lors du conseil municipal, il y a confusion entre l'appellation PRIMAIRE (qui comprend maternelle et élémentaire) et les écoles concernées par la demande de subvention, c'est à dire l'école élémentaire.

Il est bien confirmé que le dossier de demande de subvention n'a pas été remis aux Directrices des écoles maternelles. Pourtant, il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble pédagogique, qui commence à la maternelle. Alors ! pourquoi pas maintenant ?

Délibération n° 4 : Subvention exceptionnelle à l'Association des insuffisants rénaux, dialysés et transplantés.

Une subvention de 1 000 Francs est proposée au vote du Conseil municipal pour aider l'AIR-PACAC (Association des Insuffisants Rénaux dialysés et transplantés, Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse), organisatrice du colloque sur l'insuffisance rénale chronique, le 23 septembre, dans le cadre de la journée nationale sur ce thème.

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

Délibération n° 5 : A.S.A : subvention rallye de Fayence.

Par délibération du 28 juin, le Conseil municipal avait provisionné une subvention de 50 000 F destinée à l'organisation du rallye Pays de Fayence 2001, sous réserve de l'avis favorable de la commission des sports.

A ce jour, l'adjoint délégué à la commission des sports mécaniques n'a toujours pas réuni la commission.

Mr Le Maire demande à l'adjoint où en est ce dossier, si une demande de subvention a été demandée au SIVOM, car il n'en a pas connaissance.

L'adjoint explique qu'une demande de subvention au SIVOM et à la mairie ont été déposées et que grâce au rallye de nombreuses retombées économiques ont lieu.

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention sous réserve de l'avis favorable de la commission des sports.

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

NDLR : nous disons oui à une course automobile, dans la mesure où la publicité profite à la commune de Fayence.

M. l'adjoint délégué aux sports mécaniques a parlé de retombées économiques pour Fayence ; là, c'est un peu osé. Le plus important, c'est que la subvention de 50 000 F semble être accordée sans dossier de présentation, sans descriptif de l'épreuve, et qu'en l'absence d'association fayençaise, elle est versée à une association de Grasse !

Délibération n° 6 : Désignation des commissions : remplacement

Par courrier en date du 08 juillet, M. Raymond ABT a souhaité être remplacé, pour des raisons de santé, au sein des différentes commissions où il siège par M. COULOMB et Mme LLORET, avec l'avis favorable de M. Le Maire.

M. le Maire propose de délibérer sur cette question.

Le groupe de l'opposition est étonné que l'on délibère sur cette question, uniquement aujourd'hui, alors que depuis le 08 juillet, dans certaines commissions, notamment «urbanisme opérationnel, voirie et chemins, agriculture, eau et assainissement», il n'y a aucun problème de remplacement. Si aujourd'hui on veut délibérer sur cette question, il faudrait aussi délibérer sur la présence des extra-municipaux dans les commissions municipales.

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

NDLR : le fait n'est pas d'importance, le remplacement devrait se faire plus simplement avec l'accord tacite de M. le Maire

Délibération n° 7 : TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (bars et restaurants)

Le conseil municipal n'ayant pas délibéré en 2000, le prix du m2 dû au titre de l'année 2000 est de 81 F/an, pour l'année 2001 le prix du m2 serait de 84 F/an.

Avant les élections, l'ancien Conseil municipal a oublié d'émettre auprès du Percepteur, les mandats pour l'occupation des terrasses du domaine public, par les bars et les restaurants.

L'adjointe déléguée aux finances propose de régulariser l'année 2000 en deux versements car l'erreur vient de la mairie.

Mr Le Maire s'y oppose et impose que la régularisation soit faite avant la fin de l'année avec deux appels différents (2000 et 2001) accompagnée d'une lettre explicative.

Le groupe de l'opposition signale le risque de difficultés sur le paiement du tarif 2000 lorsqu'il y a eu changement de propriétaires.

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

Délibération n° 8 : LOGEMENT ANCIEN COLLEGE : Affectation.

Il s'agit du logement dont le loyer a été fixé à 1800 F lors du Conseil municipal du 28 juin 2001

L'affectation est prévue à compter du 01 décembre 2001.

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

Délibération n° 9 : Frais de mission du Maire au Congrès des Maires de France

M le 1^{er} adjoint propose la prise en charge par le budget communal des frais d'inscription et de déplacement du Maire au congrès annuel des Maires de France

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

Délibération n° 10 : TRAVAUX DE RENOVATION DU GYMNASIUM « Lou Baguieu » : Choix des entreprises.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé suivant la délibération du 09 octobre 2000 (opération traitée par marché négocié).

Les entreprises choisies lors de la commission des travaux sont :

Lot N°1 : Maçonnerie/Cloisonnement : Entreprise LEFRANCAIS de Cagnes-sur-Mer pour 6 105,31 euro HT

Lot N°2 : Plomberie : Entreprise ROUSTAN de Montauroux pour 1 730,30 euro H.T.

Lot N°3 : Menuiserie métallique : Entreprise REGINA de Fayence pour 14 483,96 euro H.T

Lot N4 : Peinture : (en attente, problème de devis.)

Le groupe de l'opposition signale le manque de temps pour l'étude des dossiers car l'ouverture des plis a eu lieu le matin même du Conseil municipal, ce qui explique, par exemple, le problème du lot N°4.

Vote : Pour 27 abst. : 0 Contre : 0

NDLR : Pour l'information de nos lecteurs, « les marchés négociés » sont des marchés qui ne peuvent être passés que dans les cas ci-dessous.

"peuvent être négociés après publicité préalable et mise en concurrence :

- les marchés qui, après appel d'offre, n'ont fait l'objet d'aucune offre ou pour lesquels il n'a été proposé que des offres irrecevables ou inacceptables.....

- les marchés de services, lorsque la prestation de service à réaliser est d'une nature telle que les spécifications du marché ne peuvent être établies préalablement avec une précision suffisante,

- les marchés de travaux et de fournitures qui sont conclus uniquement à des fins de recherche, d'essai, d'expérimentation, de mise au point,"

Délibération n° 11 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT PLACE DE LA REPUBLIQUE : choix du maître d'œuvre.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé suivant la délibération de 12 avril 2001 (maîtrise d'œuvre par marché négocié)

Le maître d'œuvre proposé par la commission des travaux est l'entreprise SEBBA Méditerranée.

Le groupe de l'opposition fait remarquer que là encore il y a eu un manque de temps pour pouvoir examiner les dossiers, surtout que ces travaux ne sont pas urgents. Il demande le report de la délibération. De plus ce dossier devrait être présenté à la population, avant toutes décisions.

Au vu de ce qui précède le groupe de l'opposition s'abstiendra.

Me Le Maire rétorque que les personnes habitant autour de la place sont au courant du projet !!

Vote : Pour : 20 abst. : 7 Contre : 0

NDLR : M. l'adjoint délégué aux travaux juge incompétentes les entreprises concurrentes à l'entreprise adjudicatrice de la mission de maîtrise d'œuvre. Peut-être, si les spécifications émises par la mairie sont claires et compréhensibles ?

M. le Maire pense que les personnes habitant autour de la place sont au courant du projet. Pas sûr, car à notre connaissance il n'y a pas eu de réunion publique de présentation du projet.

Dans le cas où M. le Maire déciderait de communiquer sur ce projet, il est à préciser que certes, les acteurs économiques ayant leur exploitation sur la place sont concernés en premier lieu, mais ils ne sont pas les seuls, tous les administrés sont concernés.

Délibération n° 12 : Travaux A.E.P et assainissement quartiers « La Coste », « Puits du Plan Est », et conduite Ø 250 4^{ème} tranche : choix du maître d'œuvre.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé suivant la délibération du 12 avril 2001 et du 09 octobre 2000 (maîtrise d'œuvre par marché négocié)

La commission des travaux propose l'entreprise SEBBA Méditerranée pour 38 645 Euros HT.

Le groupe de l'opposition demande si le délai sera respecté car ils auront 2 gros chantiers.

Mr Le Maire signale que cette entreprise a à chaque fois assuré les délais.

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

Délibération n°13 : Travaux A.E.P Ø 250, 4^{ème} tranche, et assainissement : travaux A.E.P quartier « Les Combes » : demande de subvention au Conseil Général, au F.N.D.A.E et à l'Agence de l'Eau.

Les travaux concernés sont :

- adduction d'eau potable Ø 250 4^{ème} tranche : conduite en fonte sur une longueur d'environ 1,7 km, depuis l'angle des tennis jusqu'au transformateur du Plan Cabrié Ouest. Estimation : 1 932 000 Frs H.T

- assainissement : canalisation P.V.C Ø 200 puis Ø 300 en tranchée commune avec A.E.P ci-dessus. Estimation : 1 405 000 Frs HT.

- adduction d'eau potable quartier « Les Combes » : 2 conduites en fonte sur une longueur d'environ 700 m pour renforcer la distribution dans le quartier, et permettre l'alimentation future d'un bassin à La Croix des Luques.

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

Délibération n° 14 : Travaux de voirie communale : demande de subvention au Conseil Général.

Les travaux sont évalués à 458 000 Frs H.T et comportent :

- des travaux de réfection de voirie sur l'ensemble de la commune,

- la reprise complète de certains chemins :

* scarification et reprise des profils : chemin de Gaspaty à la Croix des Luques, chemin Notre Dame Est, chemin Castellaras.

* revêtement de surface : chemin Combe d'Oriol, chemin de la Traverse à la vieille route de Draguignan, chemin vers le quartier Parroubaud.

* chemin la Roche : grille pluviale.

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

Délibération n° 15 : Travaux de mise en sécurité de l'ancienne voie ferrée : demande de subvention au Conseil Général.

Les travaux consistent à consolider le talus bordant l'ancienne voie ferrée, côté amont, après le lac de Banégon.

L'estimation est de 127 417 Frs H.T.

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

Délibération n° 16 : Travaux d'écoulement des eaux sous la voirie départementale (CD 563) : demande de subvention au Conseil Général.

La demande vise deux traversées de chaussée sous le CD 563, au quartier La Péjade, pour l'écoulement des eaux pluviales sous le C.D, ainsi que l'écoulement du canal du Ray.

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

Délibération n° 17 : Eclairage public parking P4 : demande de subvention au Conseil Général.

Le projet comporte 13 candélabres et les réseaux nécessaires. Estimations : 164 000 Frs H.T.

Le groupe de l'opposition demande qu'un programme pluriannuel sur l'éclairage soit étudié en commission afin d'éclairer progressivement les quartiers nécessiteux.

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

Délibération n° 18 : Travaux logement ancien collège : demande de subvention au Conseil Général.

Ce logement nécessite en premier lieu des travaux d'injection destinés à stopper l'humidité provenant du sol.

Il faudra ensuite intervenir au niveau plomberie, électricité, peinture, menuiserie (double vitrage acoustique).

L'estimation des travaux est de 89 128, 50 Frs H.T.

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

Délibération n° 19 : Travaux d'extension du cimetière La Gardi : approbation D.C.E et appel public à la concurrence (appel d'offre ouvert)

Les travaux d'extension du cimetière La Gardi sont estimés à 700 000 Frs TTC

Des caveaux en pleine terre, des caveaux de 2 et 4 places sont prévus ainsi que des caveaux à construire par les particuliers.

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

Délibération n° 20 : Acquisition véhicule service des eaux : demande de subvention au Conseil Général.

Il est prévu l'achat d'un fourgon pour le service des eaux qui serait équipé pour servir d'atelier de fontainerie. Celui-ci remplacerait l'estafette acquise en 1974.

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

Délibération n° 21 : Election Comité Technique Paritaire : fixation du nombre de représentants titulaires.

M. le Maire indique que l'élection, cette année, d'un CTP (Comité Technique Paritaire) local, résulte du franchissement du seuil de 50 agents publics employés par la commune.

M. le secrétaire général explique le rôle du CTP, organisme paritaire, consulté pour avis sur les questions touchant à l'organisation et aux conditions générales de fonctionnement de la mairie. Les représentants des employés sont élus, les représentants de la commune sont nommés par arrêté municipal.

Le groupe de l'opposition insiste sur l'importance que revêt la mise en place d'un CTP local. Néanmoins, comme c'est la première fois, il convient de bien informer le personnel, notamment sur le plan organisationnel de l'élection, et ensuite sur les compétences du CTP et de ses membres.

M. le maire propose la mise en place d'un CTP à 3 représentants du personnel (3 titulaires + 3 suppléants.)

Vote : Pour : 27 abst. : 0 Contre : 0

NDLR : un CTP est mis en place dans toutes les collectivités locales ou établissements publics de plus de 50 agents. C'est un lieu d'information, d'échange et de choix sur des questions traitant de l'organisation du travail (passage au 35 h), de l'hygiène et de la sécurité, de la formation professionnelle, de l'emploi, il examine le bilan social. Nul doute que les agents auront à cœur de s'emparer de cet outil et de prendre leurs affaires en main.

Questions diverses :

A propos de l'EURO :

M. Le Maire signale différentes réunions sur l'euro.

Le groupe de l'opposition fait remarquer que ces manifestations sont organisées à titre professionnel et que sur le canton nous avons un euro-formateur, formé par les services du Ministère des Finances, et qu'il est à la disposition de la mairie, notamment du personnel.

M. Le Maire informe le conseil :

* A propos du SIVOM :

- que le bâtiment est mis sous alarme.

- la création d'un complexe intercommunal de plein air : appel d'offre pour le choix du maître d'œuvre.

- Les containers du tri sélectif débordent car deux camions de ramassage sont en panne.

- La Société du Canal de Provence voudrait s'accaparer, sur le canton, la gestion de l'eau, ce qui provoque un débat au Conseil Général.

- La majorité demande pourquoi les commissions du SIVOM ne sont en place à ce jour. M. Le Maire indique que cela ne devrait plus tarder !!!!

- Un emploi jeune va être créé pour réaliser les études de sol (assainissement autonome).

* A propos de l'intercommunalité : deux réunions sont programmées :

- à Saint - Vallier le 26 octobre avec les différents syndicats.

- le 17 octobre avec les Maires du canton.

* Filière de la viande dans le pays de Fayence : Les éleveurs demandent qu'il y ait un abattoir dans le Pays de Fayence

* Demande d'un administré : acquisition d'un sentier. Une proposition lui sera faite.

Le groupe de l'opposition:

- A propos de la Communauté des communes, il réitère sa proposition, de mettre en place un groupe de travail, qui aurait en charge le pilotage de ce dossier. Cela devient urgent, d'autant que les A.M. sont nettement plus en avance que nous, et que les travaux d'étude, de réflexion et de propositions sont conséquents

- Où en est on de la construction du Pont sur le Riou Blanc ou Pont du Gabre ?

M. le Maire indique que la loi sur l'eau impose une enquête publique, dès lors que le lit de la rivière est touché. Cette enquête repousse le délais de réalisation d'un an.

Le groupe de l'opposition fait part de son étonnement sur le délais annoncé de un an, et du peu de sérieux lors de l'étude du projet !!!!

NDLR : il est urgent de lire le texte de la loi sur l'eau ; dont parle M. le Maire, il reste une chance qu'il y ait interprétation sur ce qui impose une enquête publique et le délai d'un an annoncé.

- La carrière de la Pégade : Est-elle vendue ?

Oui ! Indique M. le Maire.

A la S.C.R.E.G., rajoute un conseiller de la majorité !

J'ai appris cela le jour de la signature (lundi avant le conseil), conclut M. le Maire.

Le groupe de l'opposition demande à avoir rapidement plus d'informations sur ce dossier.

NDLR : le changement de propriétaire est un événement qu'il faut saisir pour exprimer les exigences légitimes de Fayence. En effet l'exploitation artisanale d'aujourd'hui va se transformer en une exploitation plus industrielle et notamment cela va se traduire par une forte augmentation du trafic.

Il est étonnant qu'un groupe comme BOUYGUES, dont la filiale la SCREG, aurait acquis l'exploitation de cette carrière, n'est pas fait une visite préalable au Maire de

Fayence. Si cela était le cas M. le Maire serait en droit de se considérer comme sérieusement négligé.

En tout état de cause, il faut très vite rencontrer les nouveaux acquéreurs et négocier avec eux tout le retard d'aménagement de cette carrière et l'absence de protocole d'exploitation avec la commune.

Les points principaux, non exhaustifs, pourraient être :

- traitement des effluents de sciage sur place,
- décantation des eaux pluviales pour bloquer les boues dans l'enceinte de la carrière,
- revêtement des voies d'accès pour limiter l'empoussiérage,
- protection totale de la qualité de l'eau du Ray,
- libre accès au chemin rural (ancienne route de Mons),

- reconstitution des collines boisées en fin d'exploitation ,

- Ouverture de la garderie Péri-scolaire à l'école élémentaire La Ferrage ?

Elle ouvre ses portes le Mardi 25 octobre ; 5 inscriptions ont été enregistrées indique M. l'adjoint délégué aux écoles. (NDLR : 4 enfants étaient présents !!)

Mme Bertrand, adjointe déléguée à la culture informe qu'un Forum dans le cadre du centenaire des associations aura lieu dimanche 30 Septembre.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL.

Evolution de la taxe foncière dans les communes du canton de Fayence de 1995 à 2001.

Année	Base locative	St. Paul	Tanneron	Callian	Mons	Montauroux	Tourrettes	Seillans	Fayence	Inflation (INSEE)
1995	13310	8,49	9,99	7,70	8,46	9,5	10	12,8	15,50	1,7
1996	13440	8,49	9,99	7,70	8,88	9,5	10,2	12,8	15,80	2,1
1997	13570	8,49	9,99	7,97	9,32	10,15	10,2	13,2	16,11	1,2
1998	13720	8,49	9,99	7,97	9,32	10,15	10,5	13,46	16,44	0,7
1999	13867	8,49	9,99	8,33	9,87	10,15	10,5	13,46	16,62	0,5
2000	14006	8,49	9,99	8,33	10,17	10,15	10,5	13,46	16,90	1,7
2001	14147	8,49	9,99	8,33	10,17	10,15	10,5	13,46	17,34	2,3

1ère remarque:

l'effort des gestionnaires apparaît soit dans le maintien des taux, soit dans leur limitation. Seul Fayence se distingue par leur niveau et leur progression continue.

2ème remarque :

les taux de St Paul et de Tanneron sont inchangés depuis 1995. leurs habitants subiront cependant la hausse de la valeur locative servant de base au calcul de la taxe. Ces hausses sont décidées annuellement par la DGI (Direction Générale des Impôts), par secteur géographique et en fonction de la variation des loyers (indice publié par l'INSEE pour l'année N-2).

PROJET SALLE DES FETES

Suite à la première réunion d'information sur ce sujet, le 11 juin 2001, dont le compte rendu, pourtant objectif et précis, nous a valu une volée de bois vert de la part de l'architecte, une réunion s'est tenue, avec invitation des associations locales le 27 septembre 2001, objet : **ETUDE DE L'AMENAGEMENT INTERIEUR DU CENTRE CULTUREL**

(1). *Promis, nous ne l'appellerons plus Salle des Fêtes.*

Cette réunion est une bonne initiative de Mme l'adjointe déléguée à la culture, qui aura pour mérite de vérifier les hypothèses d'études.

Nous avons interviewé les conseillers municipaux du groupe de l'opposition, leur demandant leurs impressions.

PARLONS EN : Qui a participé à cette réunion ?

Réponse :

Outre les membres de la commission, étaient présents sur invitation :

- M. DELAHAYE, créateur de spectacles,
- Mme SAGNARD et M. CHABAUD, foyer rural,
- M. TOCHE, Directeur de l'école « la Ferrage »,
- M. DEFRA DAT, membre de la fédération nationale des spectacles
- M. COMBY, architecte.

PARLONS EN: quels ont été les souhaits des invités?

Réponse :

- Une scène de 8 m minimum de profondeur,
- Un local technique près de la scène,
- L'agrandissement des loges,
- Une hauteur de plafond plus grande pour une bonne acoustique,
- Une porte de grande hauteur entre le local technique et la scène,
- Un éclairage caché,
- La création d'un balcon avec double accès aux lumières,

PARLONS EN: le choix du site a t il été évoqué ?

Réponse :

Oui, il a été demandé des explications techniques sur le projet et notamment , les raisons de ce choix, ainsi que le pourquoi du positionnement de la salle par rapport aux bâtiments voisins.

La responsable de la commission a répondu aux participants par un « *Mais où auriez vous construit cette salle ?* »

Cette question a par ailleurs provoqué le départ de l'adjointe déléguée aux finances en indiquant : « *Nous ne sommes pas là pour parler du site. Le site nous l'avons choisi, il n'y a pas à y revenir !* »

PARLONS EN: M. l'architecte est il intervenu dans cette réunion ?

Réponse :

Oui, pour expliquer la beauté de son projet, ce qui n'est pas contestable.

Par ailleurs, il a exposé que son travail avait consisté à réhabiliter le quartier de la place de l'église. Il avait donc piétonné la place, créé un parc florentin avec un espace culturel de moyenne importance dont la salle installée entre les bâtiments existants.

Mme l'adjointe déléguée aux finances a eu tort de quitter la réunion, en effet l'adjoint délégué aux travaux a estimé à 5 ou 6 millions de francs le coût de l'équipement technique pour lequel il n'y aurait pas de budget prévu actuellement.

M. l'architecte a affirmé lors de cette réunion que, réhabiliter la place de l'église et construire un espace culturel sur un autre lieu aurait coûté plus cher, c'est à dire environ 21 millions de francs.

M. l'architecte a conclu en disant que toutes les modifications étaient possible, tout dépend du maître d'ouvrage, la mairie, qui peut décider de les financer et de les réaliser.

Mme l'adjointe déléguée à la culture et M. l'adjoint délégué aux travaux ont demandé à M. l'architecte d'y travailler et de faire une nouvelle présentation intégrant les modifications souhaitées.

NDLR: M. l'architecte ne va pas être content, mais la rénovation de la place de l'église ayant un prix fixe (construction ou pas du centre culturel), dans les dimensions actuelles le centre culturel serait moins cher dans n'importe quel autre endroit de Fayence.

PARLONS EN: Les possibilités d'utilisation de ce centre ont elles été évoquées ?

Réponse :

M. l'architecte a cité des activités diverses, banquets, vidéo-transmission, vœux du Maire, conférences, mais il n'a pas cité le théâtre, la danse, les spectacles comme référence de travail.

NDLR: Ceci ne peut être qu'un oubli !

Afin d'informer complètement et objectivement nos lecteurs, nous recueillerons l'avis des adjoints en charge de ce dossier, ainsi que celui des personnes ou associations susceptibles d'utiliser cette structure.

Affaire à suivre

AMMENAGEMENT PLACE DE LA REPUBLIQUE

Vous venez de le lire dans le compte rendu du conseil municipal, le maître d'œuvre vient d'être choisi pour travailler sur le projet d'aménagement du quartier de la mairie.

L'annonce de ce projet a déjà suscité un certain nombre de réactions. Nous pensons que l'occasion est donnée au maître d'ouvrage, la mairie, de montrer sa volonté d'informer et de recueillir l'avis de la population. Aussi une réunion publique de présentation d'un avant projet, avant prise de décision, serait la bien venue.

Téléthon 2001 : Accélérons !

7-8 décembre 2001.

Les 7 et 8 décembre prochain, le Téléthon 2001 lancera un nouveau défi ; **ACCELERONS !**

Avec l'engagement de plus de 5 millions de bénévoles, soutenu par l'émission de France 2, avec la collaboration du réseau France BLEU et la participation de tous les Donateurs, l'AFM (Association Française contre les Myopathies) veut accélérer la recherche vers de nouveaux résultats pour les malades ! Cette année encore l'équipe de Fayence, autour de Mme Josette SAGNARD sera aux rendez-vous et vous invite à la rejoindre.(Pour tout contact, un numéro : 04.94.76.09.69).